

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE ORDINAIRE**  
**LE MARDI, 16 JANVIER 2024 - 19 HEURES**

---

**ORDRE DU JOUR**

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Recueillement

---

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

3.1. Séance régulière du 5 décembre 2023, séance spéciale du budget 2024 tenue le 11 décembre 2023 et séance spéciale du 11 décembre 2023

---

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)**

---

**5. SERVICE ADMINISTRATIF ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

- 5.1. Associations municipales – renouvellement d'adhésion
  - 5.2. Assurance générale – renouvellement 2024
  - 5.3. Salaire des postes cadres et des premiers répondants – majoration pour 2024
  - 5.4. Journal municipal 2024 – abrogation de la résolution numéro 07-12-2023 et octroi du contrat
  - 5.5. Office d'Habitation des Maskoutains et d'Acton - adoption du budget révisé 2023
  - 5.6. Office d'Habitation des Maskoutains et d'Acton - adoption du budget 2024
  - 5.7. STE Systèmes téléphoniques – renouvellement du contrat de maintenance
- 

**6. SERVICE D'URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- 6.1. Adoption du règlement numéro 77-98 modifiant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains concernant les contraintes à l'occupation du sol en raison du bruit routier
  - 6.2. Adoption du règlement numéro 552-8 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains
  - 6.3. Cours d'eau Chaput – nettoyage – demande à la MRC des Maskoutains
  - 6.4. Urbanisme – formation – autorisation d'inscription
  - 6.5. Lot 2 970 897 (rue Chaput) – confirmation de l'usage permis
- 

**7. RÉGLEMENTATION MUNICIPALE**

- 7.1. Adoption du règlement de taxation numéro 212-2024 relatif aux taux de la taxation, de la tarification des services municipaux et des conditions de perception pour l'exercice financier 2024

- 7.2. Adoption du règlement 180-2024 modifiant le règlement 180-2015 relatif au programme de revitalisation de certains secteurs (congé de taxe) – période d'éligibilité
- 7.3. Adoption du règlement numéro 275 autorisant la conclusion de l'entente relative à la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Hyacinthe
- 7.4. Adoption du règlement numéro 276 concernant la sécurité et la prévention des incendies
- 7.5. Avis de motion et projet de règlement numéro 278 décrétant une dépense et un emprunt de 35 000 \$ ayant pour but de financer un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques

---

## **8. TRAVAUX PUBLICS**

- 8.1. Mise à niveau de la station d'épuration – budget additionnel – autorisation
- 8.2. Mise à niveau de la station d'épuration et vidange des étangs aérés – honoraires professionnels – octroi du mandat
- 8.3. Travaux publics – achat d'une pelle excavatrice – autorisation et affectation du fonds de roulement
- 8.4. Travaux de réfection du rang du Bas-de-la-Rivière, Phase II – octroi du mandat pour les plans et devis

---

## **9. LOISIRS, CULTURE, FAMILLE ET PATRIMOINE**

- 9.1. Aide financière aux organismes - autorisation
- 9.2. Plan d'action MADA (municipalité amie des aînés) – adoption
- 9.3. Semaine de l'action bénévole 2024 – conférence – contrat – autorisation de signature

---

## **10. SÉCURITÉ PUBLIQUE, SÉCURITÉ CIVILE, SÉCURITÉ INCENDIE (SSI), PR**

- 10.1. SSI – formation Officier 1 – autorisation
- 10.2. Préventionniste et pompier/premier répondant garde en caserne – démission
- 10.3. Préventionniste et pompier/premier répondant garde en caserne – embauche

---

## **11. SERVICE DES FINANCES**

- 11.1. Salaires et comptes présentés
- 11.2. Affectation des soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés pour les règlements # 233, 234, 237, 247, 248 et 257
- 11.3. Appropriation des différents surplus affectés du budget d'opération 2024
- 11.4. Carrières et sablières – appropriation des redevances

---

## **12. DEMANDES ADRESSÉES AU CONSEIL**

- 12.1. Demande au gouvernement du Canada et au gouvernement du Québec de modifier le *Règlement de la régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres* pour changer la définition d'un incident de pipeline en abaissant le seuil de son niveau actuel de 1 500 litres à 208 litres et de modifier le *Règlement sur les matières dangereuses* afin d'obliger les pipeliniers à divulguer les fuites de produits pétroliers de 25 litres et plus – appui

---

## **13. VARIA**

- 13.1. Aucun item

---

**14. DOCUMENTS DÉPOSÉS**

14.1. Aucun item

---

**15. LES RAPPORTS DE SERVICES - DÉPÔT**

15.1. Service de la sécurité incendie (SSI)

15.2. Service des premiers répondants (PR)

15.3. Service d'urbanisme

15.4. Service des loisirs

15.5. Service des travaux publics (aqueduc, épuration et voirie)

---

**16. RAPPORT DES COMITÉS**

---

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

**18. LEVÉE DE LA SÉANCE**